

PRISME

Agriculture et Agroalimentaire, une affaire d'experts

29

MARS 2020

DÉCRYPTAGE : les faits marquants de l'actualité commentés par nos experts

P. 2



MEUNERIE : Axereal lance en GMS la première farine tracée et sécurisée par blockchain.

LAIT : Modification des habitudes de consommation : la filière laitière américaine s'adapte, non sans douleur !

VINS : Exportations 2019 de vins et spiritueux : des résultats en trompe-l'œil.

GMS : Négociations commerciales : sanctions contre 3 centrales d'achat. Le formalisme même de la négociation commerciale annuelle est mis en cause. Peut-il disparaître ?

AGROALIMENTAIRE : Yuka pousse les industriels de l'agroalimentaire à revoir leur recette.

CÉRÉALES : Dérèglement climatique et production de céréales : entre perturbations et opportunités...

LAIT

P. 7



APRÈS QUOTAS, LA FRANCE LAITIÈRE A PERDU LA PREMIÈRE MANCHE FACE À L'EUROPE DU NORD

La France laitière a poursuivi une trajectoire atypique parmi les pays d'Europe du Nord. Elle n'a pas participé à l'expansion de la production laitière européenne et a subi une érosion de son excédent commercial, notamment avec ses pays voisins et concurrents. De plus le revenu des éleveurs ne s'est pas amélioré, contrairement à ce qui s'est passé ailleurs malgré la crise de 2015/2016 (analyse des trajectoires et des performances économiques des filières laitières de six pays européens), depuis la fin des quotas et la seconde crise laitière.

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

<https://etudes-economiques.credit-agricole.com> ▶ Rubrique Secteur ▶ Agriculture et Agroalimentaire



Décryptage

Meunerie

Axereal lance en GMS la première farine tracée et sécurisée par blockchain

AXKEREAL
La terre, les hommes, le futur

AXKIANE
MEUNERIE

Axiane Meunerie, la filiale de la coopérative Axéreal annonce, quelques mois après le lancement de sa farine « Savoir Terre » issue de sa démarche d'agriculture durable CultivUp, la possibilité pour les consommateurs de tracer avec précision l'origine et les étapes de fabrication de leur paquet de farine acheté en grande distribution.

► COMMENTAIRE

- Depuis sa sortie de France Farine, Axiane Meunerie n'a cessé d'innover pour se faire une place en rayon GMS dans la farine en sachet, lançant successivement Cœur de Blé puis Ebly pour challenger la toute suprématie de la marque Francine.
- Première coopérative céréalière française, Axéreal revisite son modèle ; elle construit, pas à pas, une filière non conventionnelle entendant se positionner comme acteur de la transition alimentaire et répondre ainsi aux attentes sociétales. La farine « Savoir-Terre » constitue aujourd'hui le produit le plus emblématique de sa démarche CultivUp visant à promouvoir une agriculture durable par des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Cette farine issue de blé 100 % français se revendique être aussi sans traitement sur grains de blé récoltés ; l'élimination des insecticides au stockage se généralise pour les blés meuniers à usage domestique.
- En scannant le flash-code avec son smartphone, puis en rentrant la DLC figurant sur le paquet, le consommateur obtient instantanément des informations sur la fabrication de la farine, le producteur de blé, son prénom, sa photo, sa commune, les conditions de stockage, le site et la date de transformation, le lieu et la date de conditionnement... mais pas encore l'itinéraire technique.
- Pour constituer cet environnement sécurisé, Axiane Meunerie a sollicité l'expertise de l'entreprise Connecting Food, spécialisée dans le déploiement de la blockchain dans le domaine agroalimentaire.
- Le prestataire garantit le respect du cahier des charges en supervisant les audits de toute la « supply chain » du produit.
- La blockchain répond au besoin d'information du consommateur sur les étapes du process et les conditions de fabrication du produit tout au long de son élaboration. L'intérêt de la démarche prend tout son sens dès lors qu'elle permet de relier le consommateur directement au producteur. Cette promesse constitue un défi pour les industries des grains, car le caractère fongible de ces matières agricoles les inscrivait surtout dans une logique d'agrégation, en matière de logistique et de stockage, et non d'individualisation des lots.
- Sur chaque sachet de farine « Savoir Terre » figure la photo individuelle de l'un des neuf producteurs participant à la démarche. Selon le responsable marketing GMS d'Axiane meunerie, il y a au maximum le blé de trois producteurs dans chaque paquet de farine.
- Pour les producteurs qui se sont engagés à se conformer au cahier des charges, cette farine tracée offre une valorisation supplémentaire des grains avec un prix garanti fixé pour trois ans. Le contrat modifie peu la charge de travail pour l'agriculteur, les opérations d'enregistrement liées à la traçabilité étant déjà habituelles.
- À l'heure de l'agribashing généralisé, gageons que la blockchain contribuera à rétablir durablement ce lien de confiance entre l'agriculteur et le consommateur et à valoriser les efforts de transparence des filières pour répondre aux attentes sociétales.



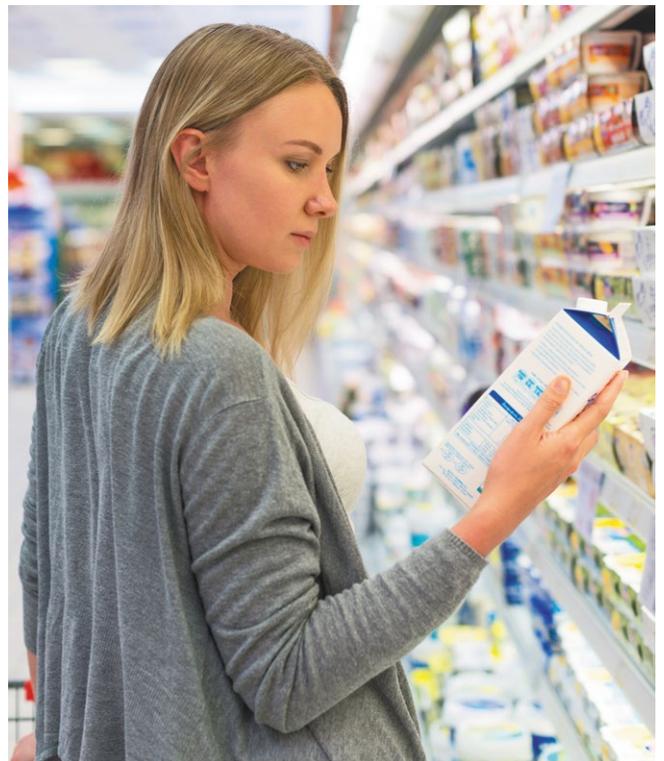
Lait

Modification des habitudes de consommation : la filière laitière américaine s'adapte, non sans douleur !

La faillite récente de deux géants américains du lait de consommation révèle la vitesse avec laquelle l'industrie laitière outre-Atlantique doit se reconvertir pour répondre aux attentes nouvelles des consommateurs. À côté de la traditionnelle bouteille de lait, la brique d'Oat Milk ou d'Almond Milk prend de plus en plus de place dans les repas quotidiens des Américains.

► COMMENTAIRE

- En moins de deux mois, entre novembre 2019 et janvier 2020, deux entreprises américaines du secteur laitier, et non des moindres, se sont déclarées en faillite faute de pouvoir assurer leurs engagements auprès de leurs créanciers.
- Après Dean Foods, le géant Texan des produits laitiers, déployant une cinquantaine de marques dans tout le pays et longtemps numéro un de l'industrie laitière américaine (plus de 6 Mds € de chiffre d'affaires, 25 000 salariés), c'est Borden Dairy (environ 1 Md € de chiffre d'affaires et 3 300 salariés), fondée dès 1857 dans l'Ohio, spécialiste du lait de consommation, qui a annoncé avoir obtenu la protection de l'article 11 de la Loi sur les Faillites. À l'instar du redressement judiciaire en France, cette procédure autorise la poursuite de l'activité et privilégie la recherche d'accords avec les principaux créanciers.
- Les raisons de ces difficultés ? Elles tiennent avant tout à la modification clairement structurelle des modes de consommation des Américains. Si la consommation de fromages, fromages frais et même beurre semble encore préservée, en revanche le lait de consommation sort de piste : depuis 50 ans, la consommation par habitant a presque chuté de moitié. Sur une période plus récente, le consommateur américain buvait 90 litres de lait en 1996, mais seulement 65 litres vingt ans plus tard (45 litres en France aujourd'hui).
- Mais boit-il vraiment moins ? En fait, oui et non. Car entre-temps, des substituts sont apparus, encouragés par les conseils des nutritionnistes et le perfectionnement des processus : « laits » d'avoine (surtout), de riz, de chanvre, de fruits à coques (amande, cajou, noisette, noix), etc. Et ces nouveaux produits rencontrent un succès spectaculaire : entre 2018 et 2019, les ventes de lait d'avoine ont été multipliées par six, tandis que les ventes de lait de vache chutaient de 2,4 %...
- D'autres grands opérateurs ne s'y sont pas trompés, qui n'ont pas attendu longtemps pour se porter acquéreur de ces entreprises qui mettent au point et commercialisent ces nouvelles boissons, souvent présentées comme meilleures sur le plan diététique. L'illustration la plus flagrante en est la reprise de Whitewave – à la fois végétal et bio – par Danone en 2017.
- Mais c'est toujours aux USA que l'on a pu observer la démarche la plus radicale en la matière : la reconversion totale, en un an, d'une entreprise « total lait de vache » vers un acteur « total substitut ». En fermant la dernière laiterie New-Yorkaise en 2016, « Elmhurst Dairy » s'est effacée au profit d'« Elmhurst 1925 » qui ne propose plus, depuis 2017, que des liquides à base d'avoine, d'amandes et autres coques, éventuellement parfumés à la vanille, au chocolat, à la myrtille...



Vins

Exportations 2019 de vins et spiritueux : des résultats en trompe-l'œil

Cette année encore les exportations de vins et spiritueux ont atteint des sommets avec des ventes 2019 en progression de 5,9 %, pour atteindre un record de 14 Mds € ! Des chiffres qui cachent une réalité bien moins souriante et des difficultés grandissantes qui risquent bien d'impacter les résultats 2020.

► COMMENTAIRE

- 9,3 Mds €, c'est le chiffre record de vente de vins à l'étranger en 2019, en hausse de 4,4 % par rapport à 2018, tandis que celles des spiritueux se sont appréciées de 8,8 %, pour atteindre 4,7 Mds € (dont 3,5 Mds € pour le seul Cognac). Pourtant, la filière viticole relativise cette réussite et ne cache pas ses inquiétudes. D'abord, cette performance est entachée par la contre-performance du marché chinois qui ne progresse plus pour la première fois depuis 2013. Le tassement de l'économie chinoise mais surtout la forte concurrence des vins australiens et chiliens, qui entrent désormais sans taxe dans ce pays, ont lourdement impacté les expéditions de nos vins qui chutent de 15 % en valeur et de 16 % en volume. Les tensions politiques ont également pesé sur le flux d'expédition de vins vers Hong Kong qui perd 7 % en valeur et plus de 20 % en volume !
- Du côté des États-Unis, l'activité de nos entreprises viticoles reste très bien orientée avec une croissance du chiffre d'affaires global 2019 de 16 %. Mais cette performance est en partie biaisée par l'anticipation des risques de sanctions commerciales à l'encontre des produits français. L'entrée en vigueur le 16 octobre 2019 de la taxe « Airbus » de 25 %, sur les vins tranquilles en bouteille de moins de 14°, a d'ailleurs engendré un recul des exportations de vins de 17,5 % au dernier trimestre 2019 (vs 2018). La filière, très inquiète, anticipe une forte chute des débouchés vers ce pays si la taxe perdure, alors même que les vins italiens ne sont pas impactés par cette mesure, que les stocks de vins californiens sont au plus haut et que la consommation de vins des Américains semble se tasser.
- Au Royaume-Uni, l'inquiétude est également de mise avec, là encore, des résultats en hausse, dopés par les incertitudes du Brexit qui ont poussé les opérateurs à faire des stocks de « sécurité ». Si l'année 2020 doit apporter un peu de stabilité, le temps de négocier la sortie du pays de l'UE, la crainte d'une chute du pouvoir d'achat des Britanniques plane également sur nos expéditions de vins. C'est dans ce contexte fragile que l'épidémie de coronavirus a explosé. Cette fois, ce sont aussi bien les spiritueux que les vins qui risquent d'en faire les frais. Depuis février, la plupart des expéditions vers la Chine sont à l'arrêt. Outre la baisse de la consommation durant le Nouvel An chinois (30 à 35 % des ventes annuelles), le confinement lié à l'épidémie a presque totalement anéanti les occasions de boire dans les zones impactées. D'énormes stocks sont en train de se constituer et les importations de vins et spiritueux dans les mois à venir seront inévitablement impactées.



- Le flux dynamique des ventes vers le Japon, la Corée du Sud, le Canada et la bonne tenue du marché européen ne suffiront probablement pas à compenser les pertes inévitables, à destination des deux poids lourds de la consommation mondiale que sont les États-Unis et le monde chinois.

GMS

Négociations commerciales : sanctions contre 3 centrales d'achat. Le formalisme même de la négociation commerciale annuelle est mis en cause. Peut-il disparaître ?

Carrefour, Système U et Intermarché se voient imposer 4,3 M€ de pénalités pour non-respect du Code de commerce : les enseignes auraient outrepassé la date limite (28 février 2019) de finalisation des négociations commerciales 2018, avec de (trop) nombreux fournisseurs. Ceci dans le sillage même de la loi Egalim (octobre 2018) qui entend pacifier les relations entre professionnels.

► COMMENTAIRE



- Le président Macron en personne, en ce début d'année 2020, relève l'indiscipline des protagonistes : certains intervenants de la grande distribution s'impliqueraient dans la recherche de nouveaux équilibres, d'autres non... ITM Intermarché pour sa part reconnaît des manquements, mais s'étonne que les mêmes sanctions ne soient pas appliquées symétriquement aux fournisseurs, jugés coresponsables.
- La date butoir légale des « négos » coïncidant avec celle de l'ouverture du Salon de l'agriculture, le verbe présidentiel trouve une caisse de résonance. On se souvient aussi des sanctions massives (117 M€) prononcées contre le mouvement Leclerc en 2019, épinglé notamment au titre des centrales de référencement suisses ou bényluxiennes qui de fait contournent le droit commercial français (voir Prisme n° 27).
- En janvier, Intermarché a révélé ce qu'il considère comme un refus de vente de la part du groupe Coca-Cola, l'échéance (au 31 décembre 2019) de leur convention annuelle étant passée, et aucun accord trouvé pour 2020. Le fournisseur est accusé de vouloir imposer sa gamme, alors que le distributeur réclame un assortiment différent, arguant de l'évolution des consommations (moins de produits trop sucrés). Le fournisseur en retour considère que le plan produit qui lui est réclamé s'assimile à un déréférencement brutal et massif (en principe un cas jurisprudentiel). Dans ce vide contractuel, Coca-Cola a suspendu ses livraisons en janvier, une situation à haut risque pour les deux « partenaires ». En tout cas, la rigidité du formalisme des conventions annuelles, l'échéance du renouvellement à date, ont été instrumentalisées pour forcer des conditions commerciales. Les cas de signatures après échéance contractuelle ou légale (1^{er} mars) deviennent plus fréquents, peut-être la conséquence d'une plus grande aisance de l'amont à faire valoir ses ajustements de prix relatifs... et à refuser de signer le cas échéant.
- Les négociations commerciales sont souvent une période de tensions. Leur formalisme y jouerait-il un rôle ? Il a été suggéré d'abolir leur caractère obligatoire (un amendement en ce sens fut proposé en 2018 par le député Jean-Baptiste Moreau... rapporteur du projet de loi Egalim à l'Assemblée Nationale, mais non retenu). Peu nombreux sont les partisans d'une dérégulation complète. Cependant, l'idée d'en conserver l'obligation, mais de ne pas en imposer uniformément le calendrier est souvent évoquée. Chaque filière pourrait vivre ainsi selon son propre rythme, éventuellement pluriannuel.

Agroalimentaire

Yuka pousse les industriels de l'agroalimentaire à revoir leur recette



Obtenir un score Yuka supérieur à 50 : voilà l'objectif affiché par Intermarché qui a demandé à ses fournisseurs, au premier rang desquels Agromousquetaires, de supprimer 142 additifs de 900 recettes de sa marque distributeur d'ici décembre 2020. Pour quel bénéfice ?

► COMMENTAIRE

- Les applications mobiles fleurissent pour répondre aux attentes des consommateurs en matière de transparence. Yuka, qui revendique 17 millions d'utilisateurs, propose ainsi de noter la qualité des produits alimentaires et cosmétiques en scannant leur code-barres. Plus de 800 000 produits sont référencés selon la plateforme où ils sont notés sur 100. Une note dont la qualité nutritionnelle, fondée sur la méthode du nutri-score, représente 60 %, tandis que la présence d'additifs et la certification biologique comptent pour respectivement 30 % et 10 %.
- Cette tendance a dorénavant des effets très concrets sur l'industrie agroalimentaire : Intermarché a annoncé vouloir modifier 900 recettes de sa marque distributeur afin que ses produits obtiennent un score d'au moins 50/100 sur l'application. Pour y réussir, c'est 142 ingrédients (colorants, conservateurs, exhausteurs de goût...) qui devront être supprimés ou remplacés.
- L'effort à produire pour Intermarché et son bras industriel Agromousquetaires est conséquent mais l'enjeu est de taille : fidéliser en évitant que les consommateurs ne se détournent de ses produits. En effet, au fur et à mesure que l'application est rentrée dans les usages, les marques et les distributeurs deviennent obligés d'en tenir compte afin d'éviter que l'utilisateur ne renonce à son achat : si le produit est mal noté (moins de la moyenne), une alternative disposant d'un score supérieur est ainsi proposée par l'application. Afficher des scores Yuka satisfaisants, c'est également un moyen de renforcer la confiance dans l'enseigne qui communique sur son statut de « producteurs et commerçants, pour vous aider à manger un peu mieux tous les jours ». Une confiance qui se traduit dans les faits par une fidélité renforcée du consommateur et in fine un passage en caisse générateur de chiffre d'affaires.
- Pour autant, si le but affiché d'assainir les produits est louable et populaire, Yuka ne fait pas l'unanimité, notamment s'agissant de sa légitimité à donner une note. La dangerosité des additifs, par exemple, n'est pas systématiquement avérée et l'application a fait le choix d'appliquer le principe de précaution alors que les seuls organismes habilités à les évaluer sont l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et l'EFSA (autorité européenne de sécurité des aliments).
- Par ailleurs, d'autres imperfections sont montrées du doigt : l'application ne fait par exemple aucune différence entre une protéine de poulet élevé en batterie ou en plein air, l'impact environnemental est laissé de côté, les graisses saturées sont systématiquement dégradées dans les scores alors qu'elles ne doivent pas être éliminées de notre alimentation... Enfin et ce n'est pas le moindre des écueils, le plaisir gustatif est mis de côté tout comme la quantité réellement consommée : difficile pour le beurre et le chocolat d'obtenir de bons score !
- L'exercice de Yuka n'est d'ailleurs pas sans risques : le 5 mars dernier, la société a été condamnée par le tribunal de commerce de Versailles à propos d'un article publié sur son blog. Le tribunal a en effet jugé dans son référé que l'article manquait de base factuelle suffisante.
- Dans tous les cas, si la création de valeur associée à l'amélioration de la transparence est difficilement quantifiable, elle est devenue un des vecteurs permettant de renforcer son image de marque. Système U a par exemple choisi une démarche proche mais différente en développant son application « Y'A Quoi Dedans » : informer le consommateur sur le contenu sans porter de jugement via un score.



Céréales Dérèglement climatique et production de céréales : entre perturbations et opportunités...

Alors que les conditions de semis des céréales d'hiver de ces deux dernières années semblent de plus en plus compliquées en Europe de l'Ouest, la Russie quant à elle voit augmenter sensiblement ses surfaces de céréales à paille, d'hiver en absence d'hiver sibérien depuis cinq ans. Phénomène conjoncturel ou structurel ?

COMMENTAIRE



- Le réchauffement climatique est devenu problématique dans la plupart des parties du monde. Le premier pays concerné est sans conteste l'Australie, qui subit cinq années de suite de fortes sécheresses allant jusqu'à des feux dévastateurs en fin d'année 2019, situation sans précédent. Ce pays, producteur et exportateur de céréales à paille, a vu sa production fortement réduite et a perdu son rôle majeur dans les échanges mondiaux notamment vers la zone Asie.
- Le Maghreb est aussi concerné par ces perturbations : déficit hydrique à répétition... Pour 2020, le Maroc s'attend à connaître une deuxième année consécutive de sécheresse avec des températures hors normes. Les prévisions de production à ce jour sont très pessimistes et viennent rajouter un peu plus d'incertitudes sur la croissance économique du pays. Dans cette zone, la dépendance aux importations est bien devenue une réalité malgré les souhaits politiques de réduire la facture notamment en Algérie.
- L'Europe et notamment sa partie Ouest n'est pas en reste. Depuis quelques années, la France connaît des perturbations climatiques notables bouleversant le cycle végétatif des céréales d'hiver ou de printemps selon les années. À l'automne 2019, le surplus d'eaux pendant les semis de céréales d'hiver a eu comme conséquence l'impossibilité de semer 400 000 hectares qui se reporteront sur les cultures de printemps. Les champs encore gorgés d'eaux dans bon nombre de régions françaises impactent déjà le potentiel de rendement et donc la production de blé tendre dont les premières prévisions tablent sur 34 millions de tonnes (39,5 millions de tonnes - récolte 2019).
- La liste des zones perturbées par ce dérèglement pourrait être longue mais, dans le même temps, ce même réchauffement semble au contraire bien plus bénéfique à l'agriculture russe. Les blés tendres gèlent beaucoup moins qu'avant et le pays peut cultiver davantage de blé d'hiver.
- Comparé aux cultures de printemps, les variétés d'hiver présentent un potentiel de production plus élevé. Le territoire russe est immense et de nombreux hectares de terres cultivables sont encore disponibles. Toutefois, le climat dont bénéficie la grande majorité des terres situées dans le nord du pays rend l'agriculture productive a priori impossible. Mais avec le réchauffement climatique, ces terres deviendront peu à peu exploitables, augmentant encore davantage les surfaces disponibles. La preuve en est : pour la campagne récolte 2020, les semis d'hiver de fin octobre 2019 dépassaient les 18 millions d'hectares. Cette surface est déjà supérieure à celle de la campagne précédente qui avait atteint au total 17,6 millions d'hectares. Une récente étude de l'INRAE/Pluriagri sur « la place des agricultures européennes dans le monde à l'horizon 2050 : entre enjeux climatiques et défis de la sécurité alimentaire mondiale » vient confirmer la position dominante de la Russie. Selon celle-ci, l'effet du changement climatique sur les superficies en terres cultivables à l'horizon 2050 à l'échelle mondiale sera mineur en raison de la compensation entre les pertes dans certaines régions et (Amérique Latine, Afrique, Océanie) et les gains localisés en ex-URSS et au Canada-USA...
- Au regard de ce potentiel de surfaces encore non exploitées et en plus de l'ambition portée par les autorités gouvernementales, l'augmentation des surfaces continuera indéniablement dans les années à venir. Le progrès technique et variétal viendra jouer aussi un rôle dans la progression de la production, grâce à de meilleurs rendements.
- Entre des zones dépendantes des importations et des zones où le disponible exportable est de plus en plus variable, seule la Russie semble structurellement au-dessus du lot. La domination dans les échanges mondiaux de céréales à paille sera probablement durable au moins sur les trente prochaines années à moins que ce dérèglement climatique n'ait pas encore livré toutes ses conclusions...



APRÈS QUOTAS, LA FRANCE LAITIÈRE A PERDU LA PREMIÈRE MANCHE FACE À L'EUROPE DU NORD

La France laitière a poursuivi une trajectoire atypique parmi les pays d'Europe du Nord. Elle n'a pas participé à l'expansion de la production laitière européenne et a subi une érosion de son excédent commercial, notamment avec ses pays voisins et concurrents. De plus le revenu des éleveurs ne s'est pas amélioré, contrairement à ce qui s'est passé ailleurs malgré la crise de 2015/2016 (analyse des trajectoires et des performances économiques des filières laitières de six pays européens), depuis la fin des quotas et la seconde crise laitière.

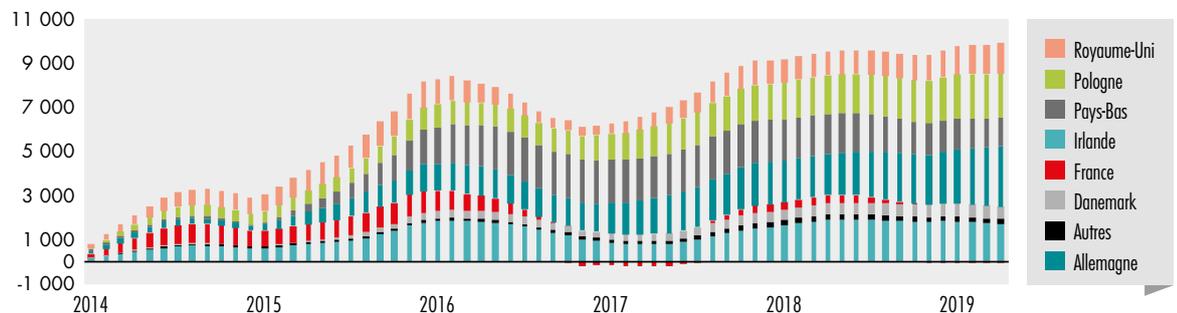
I Perte de compétitivité de la France laitière aux frontières

Le recul est particulièrement net sur le solde commercial avec les autres pays de l'UE

La France, 7^e pays laitier du monde en volume (lait de vache), 4^e exportateur en valeur, réputé pour la diversité et la qualité de ses produits laitiers, n'a pas participé à l'expansion post-quotas. Son poids dans la production et les échanges a mécaniquement reculé. Le recul est particulièrement net sur le solde commercial avec les autres pays de l'UE, et n'est

pas totalement compensé par l'excédent commercial avec les pays tiers. La production européenne supplémentaire libérée du joug des quotas qui était resté très contraignant dans quelques pays s'est notamment traduite par une hausse des importations françaises de fromages (ingrédients pour la plupart).

Variation de la collecte glissante 12 mois depuis mars 2014



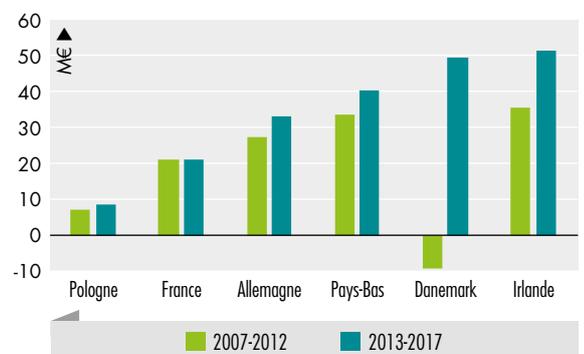
Source : ABCIS-idele données Eurostat.

I Un repli non profitable aux éleveurs sur le marché intérieur des PGC

Les revenus des éleveurs spécialisés y sont devenus faibles par rapport à ceux de leurs concurrents d'Europe de l'Ouest

Cette stratégie de repli sur le marché intérieur français des PGC, très important en valeur, ne s'est néanmoins pas avérée être un choix très profitable pour les éleveurs français. La France est le seul grand pays laitier européen dans lequel les revenus laitiers ont (très légèrement) diminué entre 2007-2012 et 2013-2017. Pire, les revenus des éleveurs spécialisés y sont devenus faibles par rapport à ceux de leurs concurrents d'Europe de l'Ouest. Ils se situent à mi-chemin entre ceux constatés en Allemagne et en Pologne (petites exploitations incluses), bien loin des niveaux dégagés en Irlande et aux Pays-Bas. Malgré ce marché intérieur français réputé et malgré les nombreux atouts de la France laitière tant en production qu'en transformation, l'équation n'a pas été facile à résoudre pour les producteurs français qui peuvent apparaître comme les moins bien placés en Europe du Nord à l'issue de cette première manche de l'après quotas.

Revenu courant avant impôt non salarié



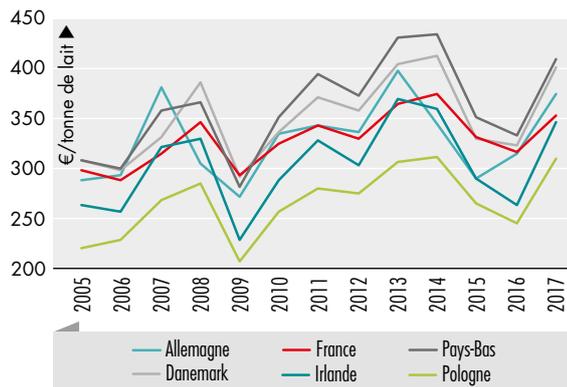
Source : ABCIS-Idele d'après DG AGRI RICA UE exploitations laitières spécialisées - OTEX 45.

Les éleveurs français n'ont ni le prix du lait élevé des Néerlandais et des Danois, ni le faible coût de production des Irlandais

I La France en milieu de tableau pour le prix du lait

Globalement, les éleveurs français n'ont ni le prix du lait élevé des Néerlandais et des Danois, ni le faible coût de production des Irlandais. Les premiers bénéficient d'un prix respectivement supérieur de 37 et 24 €/t de lait de plus que la France en moyenne sur 10 ans. À l'inverse le moindre prix du lait en Irlande tient à la nature des produits exportés (beurre et ingrédients secs) et à la forte expansion en volume, mal valorisée. En France, le prix du lait, plus stable, monte moins haut quand les marchés les plus volatils tirent la conjoncture, et à l'inverse descend moins bas du fait de la stabilisation offerte par le marché intérieur et par une gestion différente des volumes.

Prix du lait payé aux livreurs en moyenne (2005-2017)

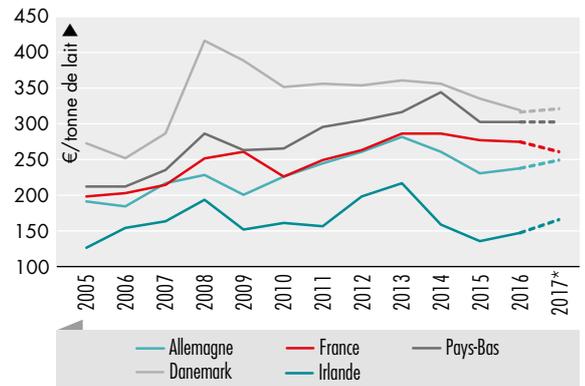


Source : ABCIS-Idele d'après DG AGRI RICA UE toutes exploitations laitières.

À l'exception de l'Irlande, l'expansion laitière s'est faite au prix d'une hausse des coûts de production. Cette hausse a été plus marquée aux Pays-Bas et plus encore au Danemark, pays dans lequel la substitution capital-travail, poussée à l'extrême

et réalisée à crédit, a été douloureuse pour de nombreux producteurs suite aux crises laitières et financière. En Irlande, la forte sensibilité climatique du modèle de production très dominant (maximisation du pâturage) a induit d'importantes variations du prix de revient, notamment autour de 2012. La fin de période y est marquée par une dilution intense des coûts car des volumes additionnels abondants ont été produits.

Prix de revient du lait hors travail de l'exploitant



* 2017 estimé.

Source : ABCIS-Idele d'après DG AGRI RICA UE, Exploitations laitières spécialisées.

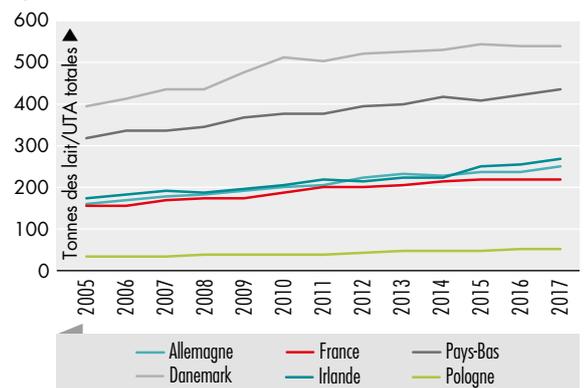
Durant les mêmes périodes le prix de revient français est beaucoup plus stable en raison du fort encadrement de la production (par les quotas et depuis 2015 par les contrats). Ce positionnement moyen de la France en termes de prix du lait et de prix de revient (hors travail de l'exploitant et charges supplétives) ne lui permet pas de se démarquer sur la rentabilité par litre de lait produit.

I Une productivité en France plus faible que dans les autres pays européens

Par ailleurs, le volume de production par actif est plus faible en France et progresse moins vite qu'ailleurs. Il ne compense donc pas le niveau très moyen du résultat par litre. Pourtant, les trois quarts des exploitations laitières françaises sont en croissance depuis le début de la sortie progressive des quotas, et les grandes exploitations (plus de 100 vaches) se sont installées dans le paysage (3 % des vaches en 2000, 11 % en 2010, 33 % en 2019). La moindre croissance des livraisons des exploitations françaises est multifactorielle. D'une part les laiteries contiennent toujours la production : les contrats commerciaux, qui ont remplacé les quotas laitiers, sont presque aussi contraignants, notamment dans les zones à dynamique laitière et infiniment plus que les livraisons à une coopérative d'Europe du Nord.

Les trois quarts des exploitations laitières françaises sont en croissance depuis le début de la sortie progressive des quotas

Productivité apparente dans les exploitations laitières spécialisées



Source : ABCIS-Idele d'après DG AGRI RICA UE.

On constate le développement de deux formes alternatives d'organisation du travail

D'autre part, Les exploitations laitières françaises sont moins spécialisées qu'en Europe du Nord même si la mixité lait-viande a reculé (de 38 % en 2009 à 32 % des exploitations en 2018), notamment aux dépens de l'engraissement de jeunes bovins. La polyculture-élevage (plus du tiers des exploitations laitières françaises) reste, quant à elle, un « modèle » attractif pour les exploitations françaises, diversifié dans ses productions, mais gourmand en main-d'œuvre et en charges de mécanisation. L'évolution de ce système, qui se déplace sur le territoire national mais qui ne décline pas, résulte d'un mouvement complexe dû à la progression des productions végétales (grandes cultures) sur toutes les terres labourables, y compris dans les zones orientées élevage du Grand Ouest.

Enfin, la croissance des exploitations laitières françaises est

probablement contrariée par la recherche de nouvelles formes d'organisation du travail. Compte tenu de leur taille, certaines sont arrivées au bout des possibilités dans une organisation familiale simple. On constate le développement de deux formes alternatives d'organisation du travail. D'une part les GAEC entre tiers (co-exploitants pas tous apparentés), fréquents dans les très grandes exploitations mais instables (un tiers d'entre eux a changé de type d'organisation au bout de trois ans). D'autre part le salariat, avec des exploitations embauchant plus d'un salarié permanent. Le poids de la main-d'œuvre salariée, quoique croissant, reste bien inférieur dans les exploitations françaises pour un faisceau de raisons : inertie historique, réglementation, offre réduite de main-d'œuvre étrangère ou manque d'habitude et de compétence managériale des éleveurs, plus que pour des raisons de coût.

I Une autonomie alimentaire onéreuse et non (encore ?) rémunérée par le marché

L'analyse comparative a permis de remettre en évidence une spécificité aujourd'hui défavorable des systèmes de production français mais qui pourrait apparaître comme un atout intéressant lors de la deuxième manche de l'après quotas : celle qui privilégie la valeur au volume, en cherchant à répondre aux nouvelles attentes sociétales du consommateur (traçabilité et intérêt pour l'origine et le mode de production) et du citoyen (impact environnemental local et global, économie circulaire et bouclage des cycles des minéraux). Au-delà des exploitations mixtes qui associent cultures (de vente) et élevage, les éleveurs français sont presque tous des polyculteurs-éleveurs qui cultivent, récoltent, et distribuent mécaniquement des fourrages qui assurent une plus forte proportion de l'alimentation qu'aux Pays-Bas, Danemark ou Allemagne. C'est particulièrement vrai dans l'Ouest de la France où les exploitations sont

économiques en concentrés et ne produisent que 7 500 kg de lait/ha SFP contre plus de 11 000 en Allemagne du Nord, 14 000 au Danemark, 15 000 kg aux Pays-Bas en moyenne. Et de façon courante 20 000 ou 30 000 kg/ha dans des exploitations plus du tout autonomes pour l'alimentation, même fourragère : 1/3 d'achats et au moins autant de débouchés, parfois lointains, à trouver pour l'épandage des déjections. Malheureusement, comme il s'agit d'abord de fourrages stockés plus que pâturés, le coût alimentaire des systèmes de production français est le plus élevé. Les achats d'aliments sont plus faibles, mais les charges de mécanisation (par tonne de lait) bien plus élevées : x 2,5 par rapport à l'Irlande (sans surprise) mais 40 à 50 % de plus qu'ailleurs là où ce coût est dilué par des volumes obtenus par des aliments achetés.

I Résultat par tonne de lait et volume par actif : des modes d'élaboration du revenu très différents

Les pays et régions étudiés se distinguent par des modes d'élaboration du revenu par actif laitier non salarié très différents. Seule l'Irlande combine un résultat par tonne de lait élevé (environ 150 €/t) qui doit tout au très faible coût de production et un volume de production par actif non salarié important (305 000 kg contre 264 000 en Bretagne et Pays de la Loire). Elle obtient ainsi la 1^{re} place du revenu agricole en production laitière (de l'ordre de 50 000 €/UTA). La Pologne affiche le même résultat par tonne, pour un volume beaucoup plus faible (63 000 kg), d'où un revenu également cinq fois moindre. À l'opposé, le Danemark affiche un très faible résultat par tonne, en moyenne de 25 €/t sur 2013-2016, et

très volatil (il a été régulièrement négatif), mais associé à un coefficient multiplicateur très élevé de 1 200 000 kg de lait/UTA non salariée (plus de la moitié de la main-d'œuvre est salariée). Le revenu par actif n'a dépassé 20 000 €/UTA que trois fois depuis 2008, mais il a alors été compris entre 60 000 et 110 000 €/UTA (2017). Tous les autres pays (Pays-Bas, France, Allemagne) ou régions (Bretagne & Pays de la Loire ; Allemagne du Nord) dégagent un revenu intermédiaire, de l'ordre de 75 €/t (moitié moindre qu'en Irlande). C'est donc le volume produit par actif non salarié qui discrimine le plus le revenu par actif non salarié.

C'est donc le volume produit par actif non salarié qui discrimine le plus le revenu par actif non salarié



I Allemagne : la crise laitière a ébranlé et infléchi les orientations des entreprises de transformation

Les pouvoirs publics ont alors mobilisé des moyens financiers conséquents, avec la coopération des banques, pour aider les éleveurs à passer cette épreuve

En Allemagne, la seconde crise laitière a stoppé net l'élan qui avait été amorcé bien avant la fin des quotas laitiers. La production laitière piétine depuis 2016 après avoir progressé de 10 % à 31,7 Mt en 8 ans. Lors de la crise de 2015/2016, elle a non seulement dû encaisser la fermeture du marché russe, suite aux sanctions économiques prises après l'annexion de la Crimée par la Russie, mais a aussi subi de plein fouet la chute des cours des commodités laitières puis du prix du lait. Les pouvoirs publics ont alors mobilisé des moyens financiers conséquents, avec la coopération des banques, pour aider les éleveurs à passer cette épreuve. Confrontées à

l'afflux de lait dévalorisé durant la crise laitière, les coopératives laitières, prédominantes dans le Nord comme DMK, ont infléchi progressivement leurs stratégies industrielles et surtout commerciales. Elles veulent passer de la logique de croissance des volumes collectés transformés à celle de l'amélioration de la valeur ajoutée. La filière allemande doit relever de nombreux défis : s'adapter à une réglementation environnementale plus contraignante, répondre aux attentes sociétales (les 2/3 du lait sont désormais produits sans OGM...), souvent sous la pression de puissants distributeurs (Lidl, Aldi, Edeka, Rewe) et d'ONG très influentes.

I Pays-Bas : les contraintes environnementales limitent et poussent la montée en gamme

Aux Pays-Bas, le dynamisme de la production laitière, qui avait bondi de 35 % de 2006 à 2016 (dont + 20 % avant la suppression définitive des quotas) a été stoppé net par les contraintes environnementales. La plupart des éleveurs avaient massivement investi dans des bâtiments, du cheptel et même des quotas pour se créer la référence la plus élevée possible avant l'application de la réglementation. La mise en place de quotas phosphore a obligé les éleveurs à réduire drastiquement le cheptel qui avait globalement largement dépassé le plafond autorisé par l'UE. La collecte a moins diminué puisque la productivité a en contrepartie fortement progressé. Si cette contrainte environnementale semble désormais respectée, les éleveurs doivent désormais relever de nouveaux

défis : l'amélioration du bien-être animal, la réduction des émissions d'azote et de gaz à effet de serre, la restauration de la biodiversité... Les transformateurs, FrieslandCampina en tête, accompagnent le mouvement vers un secteur plus vert. Ils misent sur la valeur ajoutée pour accroître leur chiffre d'affaires, à travers notamment les opportunités qu'offre le développement de labels et de marques « durables » qui mettent en avant les conditions d'élevage. Ces nouveaux défis peuvent d'un côté décourager de nombreux éleveurs laitiers, mais de l'autre se révéler être une opportunité pour la filière, en devançant les demandes sociétales et en permettant de créer de la valeur ajoutée.

I Danemark : un secteur laitier naguère homogène devenu inégalitaire

Au Danemark, la situation financière des exploitations laitières s'est encore dégradée lors de la deuxième crise laitière

Au Danemark, la situation financière des exploitations laitières s'est encore dégradée lors de la deuxième crise laitière en 2015/16 et de nombreuses faillites n'ont pu être évitées. Les producteurs les plus importants, reprennent les exploitations en faillite ou surendettées depuis les crises : financière (2008) et laitière (2009). Cette concentration qui peut aussi prendre la forme de gestion des exploitations, se fait avec l'appui des organismes financiers, lourdement engagés et exposés.

Ces exploitants qui font évoluer l'amont de la filière danoise sont peu nombreux (moins de 200) avec une part élevée d'éleveurs d'origine néerlandaise. Ces éleveurs parfois âgés ont construit avec succès des entreprises impossibles à transmettre et cherchent des investisseurs extérieurs... dans le monde entier. Des éleveurs, notamment d'origine danoise, plus jeunes, associés, qui changent de modèle de propriété (historiquement individuel) et de management, mettent en place des systèmes plus diversifiés (biogaz ou cultures ou porcs), avec de nombreux salariés.

Globalement une forme d'agriculture de moins en familiale se met en place avec une diversité d'acteurs économiques et une déconnexion du travail et du capital qui évoquent la situation en Nouvelle-Zélande. Différents types d'investisseurs apparaissent : extérieurs au secteur laitier (particuliers aisés cherchant à diversifier leurs placements notamment dans le foncier ; fonds de pension danois ; institutions financières parfois obligées de reprendre temporairement « leurs » fermes surendettées en gestion directe) ou issus de ce secteur (propriétaire très compétent en production laitière gérant plusieurs fermes laitières).

L'autout maître du pays et de la filière reste la confiance des sociétaires de la coopérative hégémonique Arla dans sa capacité à continuer à servir un des prix les plus élevés de l'UE, quitte à différer ses investissements industriels pendant les crises. Elle est devenue le premier transformateur mondial de lait bio et promeut la production de lait au pâturage (pourtant rare dans le pays) et de lait sans OGM.



I Irlande : un potentiel de croissance encore important

L'Irlande a atteint son objectif, d'augmenter de 50 % sa production laitière entre 2010 et 2020, avec deux ans d'avance. Ce dynamisme tient aux importants revenus agricoles dégagés par les exploitations laitières qui créent une forte attractivité de l'élevage laitier aux dépens des élevages allaitants. La principale force de la production demeure le faible coût de production de son système tout herbe. Les éleveurs irlandais disposent encore de marges de progrès (augmentation du chargement, du rendement du cheptel et des surfaces dédiées au lait) qui pourraient permettre à la production nationale d'atteindre le cap des 10 millions de tonnes de lait à l'horizon 2025.

Les transformateurs, après avoir massivement investi dans des capacités de transformation supplémentaires, visent désormais la création de valeur. Ils ont surtout accru les volumes exportés et modestement la valeur des produits exportés. Toutefois, l'Irlande laitière n'est pas dépourvue de faiblesses. Malgré une très bonne image environnementale, l'élevage laitier irlandais devra affronter à terme des impératifs de réduction de gaz à effet de serre, d'ammoniac et de pression sur la qualité des eaux (estuaires notamment). Elle peut toutefois compter sur l'attention des pouvoirs publics qui privilégient à l'élevage laitier (riche en emplois et valeur ajoutée) l'élevage allaitant essentiellement occupé par des pluriactifs.

Les éleveurs laitiers disposent encore d'importantes réserves de productivité animale et végétale et le dynamisme laitier devrait se prolonger

I Pologne : une filière toujours très dynamique

En Pologne la crise laitière de 2015 a marginalement égratigné la production et la filière laitière qui connaissent un essor fulgurant depuis 2004, année de son adhésion à l'UE. Elles ont bénéficié à la fois de subventions européennes pour la restructuration/modernisation de la production et de la transformation ainsi que d'opportunités commerciales en accédant au marché unique. En 15 ans, la production laitière a progressé de 20 % mais les livraisons aux laiteries de près de 50 % du fait du déclin des petits élevages. La fin des quotas laitiers a plutôt accéléré le rythme de croissance et le mouvement de restructuration est toujours en cours, notamment en faveur des exploitations de 50 à 100 vaches. Comme en Irlande, l'élevage laitier est très attractif, malgré une valorisation encore médiocre du lait, grâce des coûts de production encore

peu élevés, d'autant que les exploitations perçoivent des aides PAC relativement conséquentes.

Les éleveurs laitiers disposent encore d'importantes réserves de productivité animale et végétale et le dynamisme laitier devrait se prolonger. La production collectée continuera de progresser, d'au moins 10 % d'ici 2025, avec un cheptel laitier national encore réduit mais plus productif. Toutefois plusieurs facteurs peuvent ralentir voire stopper à terme cette croissance : la politique foncière contraignante qui freine les échanges de terres et donc les agrandissements ; la moindre attractivité de l'agriculture et le manque de ressources humaines ; et l'instauration de réglementations environnementales contraignantes.





PRISME - 29

L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire - Mars 2020

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

▮ <https://etudes-economiques.credit-agricole.com> ▶ Rubrique Secteur
▶ Agriculture et Agroalimentaire



CRÉDIT AGRICOLE S.A.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.